

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FRIEDLAND PME

(Part I: FR0011679315)

FCP géré par FRIEDLAND GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée de 6,80% nette de frais sur la durée de placement recommandée, via une gestion active sur les marchés d'actions de pays de la zone euro.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Il est classé : « Actions de pays de la zone euro »

Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds est principalement exposé en actions de moyenne, petite, voire très petite capitalisations, qui constituent l'univers du fonds. Ces entreprises sont choisies pour la qualité de leurs fondamentaux, en toute indépendance par rapport aux indices boursiers. Dans l'univers des PME/ETI, le FCP investit dans des sociétés occupant moins de 5.000 personnes, ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros.

La stratégie est opportuniste et les gérants ne s'imposent aucune contrainte de fourchette dans leur allocation d'actifs, qui évolue en fonction de leurs choix et perspectives sur les évolutions des marchés. Ils s'efforcent d'investir dans des sociétés offrant des perspectives de développement importantes selon leurs analyses et ne s'imposent aucune contrainte d'allocation sectorielle.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
  - 60 % minimum sur le marché des actions des pays de la zone euro.
  - de 0% à 100% aux marchés des actions de petite capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
  - de 0% à 10% aux marchés des actions autres que ceux de la zone euro (y compris émergents).
- De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur

public et privé, d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations, ou non notés, dont :

- de 0% à 40% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés,

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 8.

- De 0% à 25% en obligations convertibles.
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA ou au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux.

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

- dépôts, emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation totale.

**Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

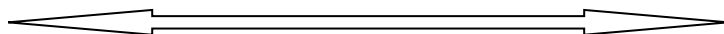
**Conditions de souscription et rachat** : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du vendredi (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

## SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de sa forte exposition en actions, particulièrement de petite capitalisation, dont les marchés peuvent être étroits, ce qui peut induire de fortes fluctuations de la valeur liquidative et une forte volatilité donc un profil de risque et de rendement élevé.

## RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité :** Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites voire très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

- **Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	2,08% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % TTC de la surperformance de l'OPCVM au-delà de 6,80% net de frais fixes.  Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.  0,00% au titre du dernier exercice.

**(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/06/2022.**

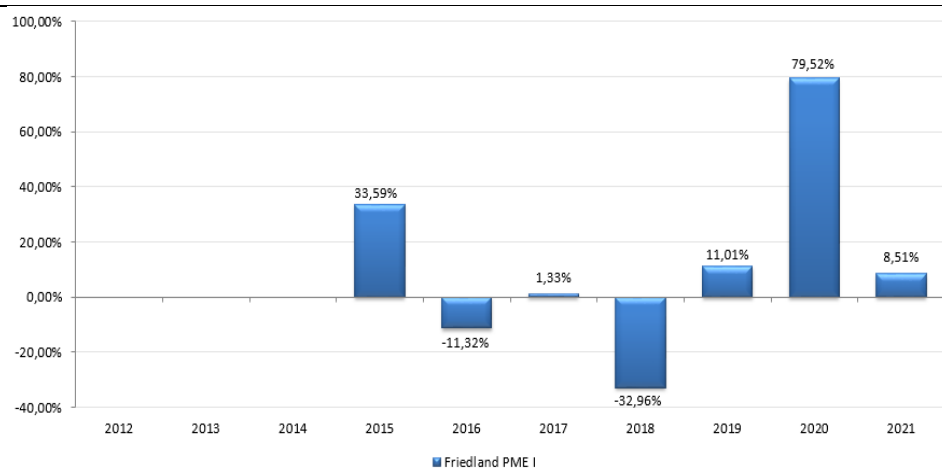
**Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.**

**Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.friedland-gestion.com](http://www.friedland-gestion.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSÉES



**AVERTISSEMENT** : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

- **DATE DE CREATION DE L'OPCVM** : 28/02/2014

- **DEVISE DE LIBELLE** : Euro

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE** : néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)**: Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FRIEDLAND GESTION, 4 rue de la Paix - 75002 Paris

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Dans les locaux de la société de gestion et elle est disponible auprès de la société de gestion de portefeuille le lendemain ouvré du jour de calcul.

**POLITIQUE DE REMUNERATION** : Les détails de la politique de rémunération de Friedland gestion sont disponibles sur le site internet <http://www.friedland-gestion>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS** : FRIEDLAND GESTION.

**REGIME FISCAL** : L'OPCVM est éligible au PEA ou au PEA-PME.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de FRIEDLAND GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FRIEDLAND GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/12/2022.